



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



lycée général  
et technologique  
Les Eaux Claires

académie  
Grenoble

éducation  
nationale

**Le Proviseur**

**Secrétariat de  
direction**

Réf N° SP/SZ/2018

Affaire suivie par  
Severine Zimmermann

Téléphone  
04 76 70 50 00

Télécopie  
04 76 84 02 93

Mél  
Ce.0380029A  
@ac-grenoble.fr

1, rue des eaux claires  
38100 Grenoble

Grenoble, le mardi 25 septembre 2018

Le Proviseur

aux

parents d'élèves

**Objet : élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du lycée Les Eaux Claires aura lieu le :

**Vendredi 12 octobre 2018 de 12h à 16h en salle de réunion**

- Le Collège électoral est constitué des parents d'élèves à raison d'un suffrage par parent dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé (ou du tiers qui exerce cette autorité), et ce quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.
- Cette élection se déroule au scrutin proportionnel, par liste, sans panachage ni rature et au plus fort reste. Le vote est secret ;
- Le nombre de sièges à pourvoir est de 5 ;
- Le bureau de vote est présidé par le chef d'établissement.

#### **Modalités du vote par correspondance**

---


Le bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge doit être glissé dans l'enveloppe bleue ne portant aucune inscription ou marque d'identification.

Cette enveloppe bleue, cachetée, sera placée dans une seconde enveloppe blanche, cachetée à son tour, sur laquelle est inscrit :

- au recto l'adresse du lycée avec la mention : « Elections des représentants au conseil d'administration du lycée Les Eaux Claires ».
- au verso doivent figurer : - le nom et le prénom de l'élève et sa classe  
- le nom, le prénom et la signature de l'électeur

Les plis sont confiés à la poste dûment affranchis ou remis au chef d'établissement qui enregistre, sur l'enveloppe extérieure, la date et l'heure de remise de la lettre. Les plis parvenus ou remis après la clôture du scrutin seront déclarés nuls.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

  
Sylvain Poncet